



COMMUNIQUE

N° 00003/ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU 18 FEV 2026 PORTANT
ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°0004/AONO/ASRAN/CIPM/2025 DU 16 DECEMBRE 2025 POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DU MATERIEL TECHNIQUE A L'AUTORITE DE SURETE
RADIOLOGIQUE ET DE SECURITE NUCLEAIRE.

FINANCEMENT : RELIQUAT DE TRESORERIE/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire,
communiqué :

Conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres
N°0004/AONO/ASRAN/CIPM/2025 du 16 décembre 2025 pour la fourniture et l'installation du
matériel technique à l'ASRAN, les résultats de cet Avis d'Appel d'Offres se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot unique	TAGUS DRONE SARL	13/13	16 092 788	03 mois	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande : TAGUS DRONE SARL

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à
la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de
publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 18 FEV 2026

AMPLIATIONS

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Simo Augustin